Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

HAUT-COMMISSAIRE
AUX RETRAITES

9 décembre 2019

Communiqué de presse

Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, et Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire aux Retraites ont invité les organisations syndicales et patronales représentatives à une présentation des conclusions de la concertation le 9 décembre à 15h30.

Cette concertation a porté sur 4 thèmes : les mécanismes de solidarité, les conditions d'ouverture des droits, les conditions d'équilibre en 2025 et les modalités de pilotage et de gouvernance du futur système, et enfin les modalités de transition des 42 régimes et les garanties à offrir aux personnes en place. Près de 50 réunions se sont tenues sur ces thèmes avec le MEDEF, la CPME et l'U2P pour les employeurs, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et l'UNSA ainsi que la FNSEA. Deux échanges thématiques ont également eu avec la CGT, sur les sujets qu'elle souhaitait aborder, ainsi qu'une rencontre avec la CGT-FO.

130 réunions avec les différentes professions

Parallèlement, près de 130 réunions ont été tenues avec les différentes professions et les ministres en charge. Ces concertations se poursuivent et continueront en début d'année prochaine. Une consultation avec les Français a été également organisée, dans le cadre d'une part d'une plateforme numérique (qui a recueillie eu plus de 250 000 visiteurs et fait l'objet de plus de 60 000 contributions) et, d'autre part, de près de 200 débats et ateliers qui se sont tenus pour certains en présence du Président de la République et du Premier Ministre.

Un consensus chez les participants autour de l'universalité du système, et de ses objectifs d'équité et de solidarité

Il apparait à ce jour que les participants à la consultation en ligne, et dans les ateliers se prononcent majoritairement pour un système universel à la place des 42 existants (58% des participants). A cela s'ajoute une demande forte d'équité mais aussi de solidarité. Les modalités de mise en œuvre de la réforme suscitent des opinions plus diverses et contrastées, qu'il s'agisse des premières générations concernées ou des modalités de départ en retraite. Enfin, nos concitoyens adressent des points de vigilance sur la valeur du point et les garanties en matière de son évolution.

Un souhait des partenaires sociaux de remédier aux limites du système actuel tout en en conservant son ADN

Certaines organisations restent hostiles au système universel ; d'autres y sont favorables mais ont pu préciser, dans le cadre de la concertation, leurs questionnements, leurs points de vigilance ou leurs revendications sur les différents paramètres du système. Les différents échanges ont pu préciser un consensus pour conserver un système en répartition, qui comprend une part importante de solidarité, et qui tient compte de la diversité des parcours, notamment des carrières longues, pénibles ou à faible revenu. Le Haut-Commissaire aux retraites note également une large convergence sur les évolutions envisagées en matière de droits familiaux, qui doivent être davantage centrés sur les pensions des femmes et concourir ainsi à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

Une demande forte de garantie des droits qui auront été constitués avant la réforme a été exprimée. Il y a aussi une demande forte de garantie de la valeur du point après l'entrée en vigueur de la réforme, dont beaucoup souhaitent qu'elle prenne la forme de l'inscription dans la loi du principe que cette valeur ne pourra pas baisser.

Au terme de la concertation, subsistent des positions contrastées des partenaires sociaux s'agissant de l'entrée en vigueur du nouveau système, divergences que l'on retrouve d'ailleurs dans les résultats de la consultation citoyenne. S'agissant des conditions de départ en retraite, si l'idée de faciliter les transitions entre emploi et retraite et de développer une politique ambitieuse en faveur de l'emploi des seniors est partagée, les organisations syndicales et patronales n'ont pas la même vision des choses sur la prise en compte de l'allongement de l'espérance de vie dans la durée travaillée et des leviers à actionner pour assurer l'équilibre de notre système de retraite en 2025.

Enfin, les partenaires sociaux souhaitent exercer un rôle déterminant dans la gestion et le pilotage de ce futur système à la préparation duquel nous travaillons.

Les conclusions de cette phase de concertation font l'objet d'un document présenté aux partenaires sociaux et remis au Premier Ministre qui s'exprimera mercredi et apportera toutes précisions sur les orientations que le Gouvernement retient pour la construction de notre système universel de retraite.

Contact presse :
Claire Bonnetier Claire.bonnetier@retraites.gouv.fr
01.40.56.48.53 | 06.66.64.93.18